



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2016 SALLE DES FÊTES À BELLEFONTAINE

MEMBRES PRÉSENTS

- Monsieur Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Frédéric PONCET, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Pierre GROSSET, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Cyrille BRERO, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Gilbert BLONDEAU, Délégué du Département du Jura
- Monsieur Roger BOICHUT, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallière
- Monsieur Bernard MAMET, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- Madame Liliane REGAD, Déléguée de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- Monsieur Pascal ARNOUX, Délégué de la Communauté de communes des Hauts du Doubs
- Madame Marie-Pierre CHEVALET, Déléguée de la Communauté de communes Mont d'Or et Deux Lacs
- Monsieur Laurent PETIT, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- Monsieur Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- Monsieur Régis MALINVERNO, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- Madame Nadia LAHU, Déléguée de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Philippe PASSOT, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Gérald HUSSON, Délégué de la Communauté de communes Jura Sud
- Monsieur Yves POËTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Frédéric PITEL, Délégué de Bellecombe
- Monsieur Gérard GERBOD, Délégué de Bellefontaine
- Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL, Délégué de Brey et Maison du Bois
- Monsieur Jacques BAROUEL, Délégué de Charchilla
- Madame Karin BLONDEAU, Déléguée de Châtelblanc
- Monsieur Stéphane EPAILLY, Délégué de Chau-du-Dombief
- Monsieur Philippe THIREAU, Délégué de Choux
- Monsieur Christophe MASSON, Délégué de Coiserette
- Madame Nathalie CLABAUT, Déléguée de Cuttura
- Monsieur Pierre REBEIX, Délégué d'Échenevex
- Madame Maria VIONNET, Déléguée de Fort-du-Plasne
- Madame Isabelle DEMIAS, Déléguée de Giron
- Madame Françoise MARTELET, Déléguée de Grande-Rivière
- Monsieur Muzaffer KURT, Délégué de Hauts de Bienne
- Monsieur Florent VILLEDIEU, Délégué de Hauts de Bienne
- Madame Laure GOBIN, Déléguée de La Chaumusse
- Monsieur Gilles BOURGEOIS, Délégué du Lac des Rouges Truites
- Monsieur Jean-Marc RUBAT-DU-MÉRAC, Délégué de Lajoux
- Madame Cécile CHIQUET, Déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude
- Monsieur Thierry VIDAILLET, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude
- Monsieur Martial VALLET, Délégué de Le Frasnois
- Monsieur Patrick ABRAHAM, Délégué de Les Bouchoux
- Monsieur Claude JACQUEMIN-VERGUET, Délégué des Longevilles Mont d'Or
- Monsieur Alain PONCET, Délégué de Les Pontets
- Monsieur Marcel PROST, Délégué de Les Rousses
- Monsieur Frédéric CHAVE, Délégué suppléant de Leschères
- Monsieur Michel BLASER, Délégué de Maisod
- Monsieur Michel REYNAUD, Délégué de Meussia
- Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Déléguée de Morbier

- Monsieur Yvan AUGER, Délégué de Nanchez
- Monsieur Benoît LABOURIER, Délégué de Prémanon
- Monsieur Michel PARRAUD, Délégué de Rochejean
- Monsieur Jacques MUYARD, Délégué de Saint-Claude
- Madame Françoise VESPA, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Jean-Louis MICHARD, Délégué de Septmoncel

- MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

- Monsieur Jean-Pierre DARTEVELLE à Monsieur Jean-Gabriel NAST
- Monsieur Sylvain MATHIEU à Monsieur Frédéric PONCET
- Monsieur Étienne BLANC à Monsieur Cyrille BRERO
- Madame Stéphanie PERNOD-BEAUDON à Monsieur Pierre REBEIX
- Monsieur Philippe ALPY à Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL
- Madame Chantal TORCK à Monsieur Laurent PETIT
- Madame Céline TROSSAT à Monsieur Michel BLASER
- Monsieur Jean-Daniel MAIRE à Monsieur Yves POÈTE
- Monsieur Gérard PAOLI à Madame Isabelle DEMIAS
- Madame Marianne DUBARE à Monsieur Gérard GERBOD
- Madame Claudette THIERRY à Monsieur Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON
- Monsieur Claude LACROIX à Monsieur Marcel PROST
- Monsieur Robert BONIN à Monsieur Michel REYNAUD
- Monsieur Gilles GRANDPIERRE à Monsieur Jacques BAROUEDEL
- Monsieur Bernard VUAILLAT à Monsieur Gilbert BLONDEAU
- Monsieur Daniel GRECARD à Monsieur Philippe THIREAU
- Madame Marjolène FABIN à Monsieur Frédéric PITEL
- Madame Athéna GIRARDET à Monsieur Pascal ARNOUX
- Madame Véronique REYGROBELLET à Madame Liliane REGAD
- Monsieur Philippe BILLET à Monsieur Florent VILLEDIEU
- Madame Mathilde LAMY à Monsieur Muzaffer KURT
- Monsieur Jean-Yves COMBY à Madame Françoise VESPA
- Madame Marie-Line VISTALLI à Madame Cécile CHIQUET
- Monsieur Laurent HUGHES-DIT-CILES à Monsieur Philippe PASSOT
- Monsieur Gérard BONNET à Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- Madame Laurianne SCHOFF à Monsieur Yvan AUGER
- Monsieur Jean-Paul VUILLAUME à Monsieur Alain PONCET
- Monsieur Olivier BROCARD à Monsieur Christophe MASSON
- Monsieur Jean-Louis MILLET à Monsieur Jacques MUYARD
- Madame Nelly DURANDOT à Monsieur Thierry VIDAILLET
- Monsieur Alain BLONDET à Monsieur Gérald HUSSON

PERSONNALITÉS PRÉSENTES

- Madame Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude
- Madame Claudine GAVAND, DDT du Jura
- Monsieur Arnaud THÉVENIER, Chambre d'Agriculture du Jura
- Madame Magali ROIDOR, Déléguée suppléante de Saint-Laurent-en-Grandvaux
- Madame Joëlle FRANTZ, Déléguée suppléante de Charchilla
- Monsieur Jacques FOURNIER, Délégué suppléant de Bellefontaine

PERSONNES EXCUSÉES

- Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura
- Monsieur Laurent TOUVET, Préfet de l'Ain,
- Madame PAQUET, Sous-Préfète de Pontarlier
- Monsieur Thierry DELORME, Commissaire à l'Aménagement du Massif du Jura
- Monsieur Gérard BAILLY, Sénateur du Jura
- Monsieur Gilbert BARBIER, Sénateur du Jura
- Monsieur Jean-Marie SERMIER, Député du Jura
- Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Franche-Comté
- Monsieur Jean-Luc LOZAT, CESER Rhône-Alpes

- Monsieur Walter BILLIG, CESER Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Damien ABAD, Président du Conseil Départemental de l'Ain
- Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura
- Madame Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental du Doubs
- Monsieur Jean-Pierre DARTEVELLE, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Sylvain MATHIEU, Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Etienne BLANC, Premier Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame Stéphanie PERNOD-BEAUDON, Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame Sandrine MARION, Conseillère Départementale du Jura
- Madame Chantal TORCK, Déléguée du Département du Jura
- Madame Céline TROSSAT, Déléguée du Département du Jura
- Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Délégué du Département du Jura
- Monsieur Gérard PAOLI, Délégué du Département de l'Ain
- Madame Véronique BAUDE, Déléguée du Département de l'Ain
- Monsieur Eric DURUZ, Directeur, ADAEV
- Monsieur ROSSET, RNN Haute Chaîne du Jura
- Monsieur Bernard VUAILLAT, Délégué de Chézery-Forens
- Monsieur Jean-Louis MILLET, Délégué de la Commune de Saint-Claude
- Monsieur Jean-Louis DUPREZ, Délégué de la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura
- Monsieur Claude GIRAUD, Délégué de la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura
- MM. Jean-Louis ROCHET & Thomas GRECARD, Commune des Moussières
- Madame Françoise DUCRET, Déléguée la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- Monsieur Jean-Louis DURIEZ, Délégué de Pougny
- Monsieur Francis MOIRICHEAU, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude²

À 9h45, le quorum étant atteint, M. Nast déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Malinverno, Maire de Bellefontaine, qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et procède ensuite à une présentation succincte de sa commune.

ACCUEIL DE MONSIEUR MALINVERNO, MAIRE DE LA COMMUNE DE BELLEFONTAINE

Bellefontaine, commune culminant à 1030 m d'altitude et s'étendant sur 2 400 hectares, compte aujourd'hui 542 habitants. Cette dernière se caractérise par une forte emprise forestière à hauteur de 70% de sa superficie totale ainsi que la présence d'un lac de 12 hectares. Le lac de Bellefontaine via son Syndicat des Eaux alimente en eau potable plus de 5 500 habitants.

Par le passé, et notamment dans les années 1950, la commune de Bellefontaine a pu se prévaloir d'une activité agricole très soutenue. Aujourd'hui encore, on peut dénombrer quatre exploitants agricoles sur le territoire communal. Bellefontaine peut également se féliciter de la présence sur son territoire du siège social des Signaux Girod, entreprise au rayonnement national. Peuvent également être dénombrées un certain nombre d'autres activités tels que l'artisanat (horloges comtoises, pierres précieuses ou encore la restauration (2 restaurants). Enfin, Bellefontaine dispose aussi d'équipements nombreux favorables au développement de l'activité touristique : station de ski, sentiers de randonnées et VTT, villages vacances et colonie.

Avant de conclure sa présentation, M. Malinverno souhaite rappeler les partenariats nombreux menés entre sa commune et le Parc naturel régional du Haut-Jura. Il cite, entre autres, l'enfouissement de l'éclairage public, la réhabilitation de bâtiments anciens via le programme Leader, la préservation des habitats naturels sur les zones Natura 2000. Aussi, il tient personnellement à remercier le Parc pour le travail réalisé.

M. Nast remercie M. le Maire de Bellefontaine pour cette présentation et invite l'assemblée à passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 MARS 2016

En l'absence de remarque, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 mars 2016.

2 – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DU SCOT DU HAUT-JURA

M^{me} Rolandeau, MM. Nast et Guislain se livrent à une présentation croisée du bilan de la concertation ainsi que du résumé non technique du SCOT.

À l'issue de cette présentation, M. Petit souhaite savoir si le rattachement des Hauts-du-Doubs au SCOT de Pontarlier aura une incidence sur la démarche initiée par le Parc dans le cadre de l'élaboration du SCOT Haut-Jura.

M. Guislain répond par la négative.

Un délégué informe l'assemblée qu'un recours a été exercé auprès du Préfet du Doubs. Le rattachement au SCOT de Pontarlier lui semble trop rapide...

Pour M. Nast, la loi est très claire sur le sujet. Les deux Communautés de communes seront amenées à intégrer le SCOT de Pontarlier. Pour autant, l'implication de M. Saillard à travers le COPIL SCOT du Haut-Jura fût très forte. Aussi, cette partie du territoire aura indéniablement un temps d'avance. Il est important de pouvoir capitaliser dessus !

M. Blondeau souhaite quant à lui revenir sur la problématique liée aux effets de bordure. L'habitat est actuellement typé par vallée. Aussi, il est important de tenir compte de cette réalité !

M. Nast souscrit aux propos de M. Blondeau. C'est notamment pour répondre à cette problématique que la loi impose la mise en œuvre d'une démarche inter-SCOT.

Une déléguée souligne à travers ces précédentes interventions l'incohérence de fonds qui subsiste dans la définition des périmètres SCOT...

En réponse, M^{me} Lebon souligne que lors des travaux de la CDCI, une attention particulière a été portée sur la fusion des Communautés de Communes au sein d'un même SCOT. Au vu d'une question remontée au Ministère sur le sujet, il semblerait qu'aucune marge de manœuvre ne soit possible.

M. Gerbod souhaite savoir si le fait que l'étude liée à la valorisation touristique des lacs de Bellefontaine et Chapelle-des-Bois dépende de deux SCOT différents soit de nature à la remettre en cause.

M. Nast répond par la négative. En aucun cas.

M. Petit souhaite revenir sur les réunions de COPIL SCOT. Ce fût un travail passionnant ayant clairement contribué à enrichir notre connaissance du territoire.

M. Passot corrobore. Ces travaux ont été réalisés dans une bonne ambiance de travail et constituent un motif de satisfaction intellectuelle à la fois pour les élus ayant participé à ce COPIL mais aussi pour les services du Parc. Il tient à cet égard à leur adresser ses remerciements.

M^{me} Vespa confirme. Il s'agit là d'un travail d'équipe remarquable entre élus et techniciens dont il est important de se féliciter. Au-delà de débats quelquefois vifs, les travaux d'élaboration du SCOT ont toujours été menés dans un esprit constructif. L'ensemble des élus présents ont montré une réelle implication dans le projet. Elle souhaite également à cet égard adresser ses remerciements au Parc.

M. Petit précise que tout n'est pas gravé dans le marbre. Le SCOT a été élaboré sur la base d'un diagnostic établi à un instant T. Pour autant, le territoire évolue et le SCOT saura s'adapter.

Un délégué s'interroge sur le cas posé par une friche commerciale sur la commune de Moirans-en-Montagne. Il est actuellement envisagé de construire un supermarché à côté de cette friche alors même qu'il paraîtrait opportun de privilégier la réhabilitation de la friche existante occupé par le passé par la même enseigne qui compte se réinstaller. Il ne comprend pas la logique...

M^{me} Lebon confirme que la valorisation des friches industrielles doit faire partie des préoccupations des élus. C'est également à eux qu'il revient de discuter du choix des enseignes. Elle insiste à cette occasion que le fait qu'il est important de ne pas s'interdire le changement de destination dans la réhabilitation de friches.

M. Nast insiste sur le fait que le SCOT a pour objet de fixer des règles du jeu communes. Leur application devra être réalisée au niveau des documents d'urbanisme des communes.

M. Guislain précise que l'ensemble des références réglementaires seront portées à la connaissance des Maires.

En l'absence d'autres remarques, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'arrêter le bilan de la concertation ainsi que le projet de SCOT du Haut-Jura.

3 – COMPÉTENCE GEMAPI : VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION

M^{me} Vincent présente au Comité Syndical le contexte dans lequel s'inscrit la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations). En outre, elle énumère un certain nombre de questions auxquelles le Parc devra nécessairement apporter des réponses d'ici mi-2017.

À l'issue de cette présentation, M. Nast souhaite revenir sur la question financière et souligne à cet égard la très grande disparité des niveaux de cotisations pratiqués sur le Département du Jura, le Parc se situant pour sa part en bas de classement avec une cotisation par habitant plutôt faible.

M^{me} Vincent corrobore les propos du Président. À titre d'exemple, le niveau de cotisation pratiqué sur le Suran est de l'ordre de 9 €/habitant ! Elle souhaite également insister sur la plus-value du Parc en matière de gestion des rivières. Fort d'une expérience longue sur le sujet (premier contrat de rivière Bienne-Orbe signé en 1993), le Parc peut se prévaloir à la fois de son approche pluridisciplinaire mais aussi de sa capacité à mobiliser des financements complexes sur des programmes européens tels que LIFE.

M. Nast souhaite également revenir sur la problématique de l'échelle liée à ce transfert de compétence. La Bienne faisant partie du sous-bassin le plus vaste de la haute vallée de l'Ain, l'État souhaiterait voir une gestion cohérente assurée par un organisme unique capable d'établir un dialogue et une relation étroite avec la basse vallée de l'Ain.

M. Pitel souhaite savoir si ce transfert de compétence entraînera des créations de postes au sein du Parc.

M^{me} Vincent répond que tout dépendra du scénario arrêté ; mais potentiellement, oui. Deux alternatives semblent aujourd'hui se dessiner : soit une migration du personnel existant vers les EPAGE (Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux) autres que le Parc chargés de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, soit un renforcement substantiel de l'équipe actuelle si le choix était fait de confier la compétence GEMAPI au Parc et ce, à l'échelle de la haute vallée de l'Ain. Dans ce cas de figure, le personnel existant pourrait être doublé ! Une partie des financements des postes devrait pouvoir être assurée par l'Agence de l'Eau.

M. Mamet souhaite savoir quand les Communautés de communes devront se positionner sur le sujet. Pour sa part et au vu des premiers éléments d'analyses, il souhaiterait que la Communauté de communes de la Station des Rousses puisse transférer la compétence GEMAPI au Parc.

En réponse, M^{me} Vincent précise que certaines collectivités ont d'ores et déjà délibéré en ce sens. En tout état cause, les intercommunalités devront se positionner début 2017.

Pour M. Blondeau, les trois études juridiques engagées sur la Valserine-Semine, l'Ain amont et le Doubs devraient permettre d'y voir plus clair. Le rapport de force actuel entre haute et basse vallée de l'Ain est aujourd'hui clairement à notre désavantage. Notre territoire subit ce qui se passe à l'aval ! Un transfert massif de la compétence GEMAPI par les intercommunalités au Parc devrait permettre de rééquilibrer les forces en présence.

M. Nast souhaite à cet égard insister sur un point. Le Parc n'a aucune velléité à s'étendre sur des territoires extérieurs à son périmètre. Aussi, si le Parc s'engage dans la mise en œuvre de cette compétence à cette échelle, c'est qu'il s'agit pour lui de répondre à une demande et un besoin !

M^{me} Lebon prend la parole. Concernant le lac de Vouglans, elle précise qu'EDF a récemment exprimé sa volonté de renouer un dialogue sur la problématique de la ligne de cote. Elle rappelle à cet égard que deux questions centrales se posent aujourd'hui dans la gestion des deux rives du lac : d'une part, l'accès à Vouglans, d'autre part, la réflexion autour de la ligne de cote.

En réponse, M. Guislain précise que le Parc du Haut-Jura a engagé une réflexion sur le sujet avec le Pays Lédonien notamment sur la structuration d'une filière Rivières, lacs et cascades. Le Parc joue dans le cadre de cette réflexion un fort rôle d'animateur.

4 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. Nast donne la parole à M^{me} Vespa, Vice-Présidente du Parc en charge des finances, qui rappelle que le budget du Syndicat Mixte se compose d'un Budget principal et de 9 budgets annexes. Elle détaille pour chacun des deux budgets concernés les modifications proposées.

En l'absence de remarques, M. Nast met la Décision Modificative au vote de l'assemblée qui la valide à l'unanimité.

5 – CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LEADER ÉNERGIE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical entérine la proposition de clôture au 31/12/2016 du Budget annexe Leader Énergie selon les modalités explicitées dans le rapport préparatoire.

6 – CONCLUSION

C'est à Mme Lebon, Sous-Préfète de Saint-Claude, qu'il revient de conclure la réunion. Pour sa part, elle se réjouit du dynamisme constaté de cette assemblée. À cet égard, elle souhaite tout particulièrement souligner la qualité des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du SCOT Haut-Jura. Malheureusement, si dans certaines Régions, les Parcs naturels régionaux constituent parfois des coquilles vides, force est de constater qu'il en est pas de même du Parc du Haut-Jura. Le PNR du Haut-Jura demeure un outil très précieux pour le territoire. Il s'agit là d'un Parc qui travaille bien ! Il est important de pouvoir s'en féliciter !

Elle profite également de l'occasion pour informer l'assemblée qu'une démarche est actuellement conjointement initiée par les services des DDT du Jura, du Doubs et de l'Ain sur le territoire du Parc. Dans ce cadre, un certain nombre d'ateliers territoriaux sont d'ores et déjà prévus. Une réunion à Saint-Laurent-en-Grandvaux est prévue le 13 octobre prochain. Pour obtenir davantage d'informations sur le sujet, elle invite les membres de l'assemblée à prendre l'attache de M^{me} Gavand.

7 – QUESTIONS DIVERSES

M. Nast informe l'assemblée des différents évènements et manifestations à venir :

- Salon des Métiers d'Art, 16, 17 & 18 septembre à Morez
- Festival des Bergers, 17 & 18 septembre 2016, Alpapes de la Dôle, Secteur du Tabagnoz, Les Rousses – Divonne-les-Bains, Saint-Cergue
- Balades au Pays du Mont d'Or, 25 septembre 2016, Les Longevilles Mont d'Or

En l'absence de remarques, M. Nast clôt la séance et M. Malinverno, Maire de Bellefontaine, invite l'Assemblée à prendre le Verre de l'Amitié.